



Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin obtient son nouveau label pour la période 2025-2040

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Erwan PATTE | 06 83 56 79 68 | epatte@parc-cotentin-bessin.fr

Responsable communication

UN DÉCRET POUR 15 ANS

Le Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin est heureux d'annoncer l'officialisation de son renouvellement. En effet, le décret n°2025-1229 du 15 décembre 2025, publié au Journal officiel du 18 décembre 2025, valide son classement pour une durée de quinze ans et l'entrée en vigueur de sa nouvelle Charte 2025-2040.

Cette décision marque l'aboutissement d'un important travail de concertation et vient entériner la forte adhésion des collectivités locales qui avaient délibérée favorablement dans le 2^e semestre de 2025.

Benoit Fidelin, Président du Parc naturel régional souligne : "Ce territoire dont la beauté et les richesses naturelles et culturelles sont à nouveau récompensées : le voilà tout juste classé par décret, et pour les quinze ans à venir, Parc naturel régional. La charte a demandé bien du travail... mais elle dessine un avenir qui répondra aux enjeux futurs des marais du Cotentin et du Bessin."



Marais arrières-littoraux du secteur d'Utah-Beach.

© P. Lecarpentier

QU'EST-CE QU'UN PARC NATUREL RÉGIONAL ?

Le Parc naturel régional est un label national qui met en valeur de grands espaces ruraux habités, reconnus pour la grande qualité et la fragilité de leurs paysages, milieux naturels et patrimoine culturel. Le Parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin, créé en 1991, est l'un des 59 Parcs naturels régionaux français.

LES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN L'UN DES 4 PARCS NATURELS RÉGIONAUX NORMANDS



La Région Normandie compte quatre Parcs naturels régionaux, qui représentent près de 23% de sa surface :

- Parc naturel régional des boucles de la Seine normande (créé en 1974)
- Parc naturel régional Normandie-Maine (créé en 1975)
- Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin (créé en 1991)
- Parc naturel régional du Perche (créé en 1998)



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

JANVIER 2026

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN EN QUELQUES CHIFFRES :



Pâturage dans les marais de la Taute

© A. Liot / PnrMCB

Territoire : Une surface de 147 200 hectares.

Population : Le territoire rassemble 73 140 habitants.

Ressources et Biodiversité : Le Parc naturel régional est traversé par 3 530 km de cours d'eau et comporte 38 000ha de zones humides. c'est un réservoir de biodiversité avec 2 337 espèces animales et 1478 végétales répertoriées.

LA CHARTE 2025-2040 : UN PROJET DE TERRITOIRE



La Charte du Parc naturel régional est la « feuille de route » de 15 ans qui fixe les objectifs et les mesures concrètes de l'action du Parc naturel régional.

La Charte est un contrat engageant les collectivités qui ont choisi d'y adhérer et validé par l'Etat :

112 communes adhérentes.

6 EPCI (Établissements Publics de Coopération Intercommunale).

2 Départements : la Manche et le Calvados.

La Région Normandie.

L'Etat.

DES DOCUMENTS À DISPOSITION POUR COMPRENDRE LE PROJET

Pour mener à bien sa révision de Charte et obtenir le renouvellement de son label "Parc naturel régional", le Parc naturel régional a produis des documents consultables par tous.



Ils permettent d'aborder les différents aspects de la démarche : .

- Le Rapport de charte
- Le Plan de Parc
- L'Évaluation de la charte 2010-2025
- Le Rapport d'évaluation environnemental
- Le Diagnostic de territoire
- Le Cahier des paysages
- Le Bilan de la concertation

Tous ces documents sont consultables sur le site internet du Parc naturel régional.

BÂTIR L'ADAPTATION DU TERRITOIRE POUR 2040



Vue aérienne de la tourbière de Sèves

©G. Hedouin / PnrMCB

Le nouveau projet de Charte, pour la période 2025-2040, prévoit un ensemble d'actions, avec les habitants et acteurs, qui dessineront l'avenir du territoire face aux défis



futurs notamment climatiques. Par exemple : maintenir l'agriculture dans les marais, anticiper les conséquences de l'érosion du trait de côte et de la remontée des nappes, accompagner le devenir du site de la tourbière de Sèves, poursuivre la rénovation du bâti en terre, développer le tourisme de nature, préserver la ressource en eau, accueillir à la Maison du Parc et poursuivre les actions avec les scolaires et les habitants.

Denis Letan , directeur du Parc naturel régional résume :
« Le processus d'élaboration de la Charte a été une importante démarche de concertation sur plus de quatre

ans. L'obtention de ce renouvellement est avant tout l'aboutissement d'un travail collectif organisé avec méthode : écouter, rassembler les habitants, les communes, les EPCI, les deux Départements, la Région et tous les partenaires autour d'un projet commun. Nous avons désormais une feuille de route solide pour accélérer les transitions au service du territoire. »



Les informations complémentaires :

> <https://parc-cotentin-bessin.fr/maraiscotentinbessim2040>